

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Secrétariat général
Direction des affaires juridiques

ARRÊTÉ du 27 juin 2019
portant désignation d'un délégué adjoint à la protection des données du ministère de la
transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations
avec les collectivités territoriales

NOR : TREK1920240A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, notamment son article 37 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 70-17 ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2019 portant désignation du délégué à la protection des données du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Arrêtent :

Article 1er

M. Fabrice BRETECHE, adjoint à la sous-directrice des affaires juridiques de l'administration générale à la direction des affaires juridiques au secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, est nommé délégué adjoint à la protection des données de ces ministères.

Il exerce, sous l'autorité du délégué à la protection des données, l'ensemble des fonctions et missions dévolues au délégué à la protection des données en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le 27 juin 2019

Le ministre d'État, ministre de la transition
écologique et solidaire
Pour le ministre d'État et par délégation ,
La secrétaire générale,

Régine ENGSTRÖM

La ministre de la cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités territoriales,
Pour la ministre et par délégation,
La secrétaire générale,

Régine ENGSTRÖM